



HAL
open science

Citoyenneté et question urbaine en Jordanie.

Myriam Ababsa

► **To cite this version:**

Myriam Ababsa. Citoyenneté et question urbaine en Jordanie.. Myriam Ababsa et Rami Daher. Cities, Urban Practices and Nation Building in Jordan. Villes, pratiques urbaines et construction nationale en Jordanie., Presses de l'Institut français du Proche-Orient, pp.15-37, 2011. halshs-00652416

HAL Id: halshs-00652416

<https://shs.hal.science/halshs-00652416>

Submitted on 15 Dec 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction

Citoyenneté et question urbaine en Jordanie

Myriam Ababsa

« La nation est divisée en trois modes de vie : celui des citadins, celui des villageois et celui des bédouins » (AL-DAJANI *et al*, 1966, *Watani al-Saghir* (*Ma petite patrie*), p. 21, in NASSER 2005, p. 69)

Ce livre propose d'aborder par la ville la question abondamment étudiée de l'identité nationale et de la citoyenneté en Jordanie ¹, en s'efforçant de penser aux formes d'intégration et de démarcation des différentes composantes de la population dans l'espace urbain. Il vise à reconsidérer les clivages entre Jordaniens d'origine transjordanienne et d'origine palestinienne, et entre citoyens et citoyennes « diminuées » ², en s'interrogeant sur leurs traductions en termes de pratiques urbaines, de mobilisation politique et associative ainsi que de discours identitaires dans le contexte néolibéral ³ de ce début du XXI^e siècle qui tend à transformer le citoyen en consommateur et creuse de larges fossés - physiques et symboliques - au sein des villes jordaniennes. Pour cela, il adopte une approche diachronique qui présente le rôle des villes dans la construction nationale jordanienne, puis les modes de gestion des espaces urbains et enfin les pratiques individuelles de l'urbain détachées des

1. Voir en particulier WILSON, 1987 ; AMAWI, 1991 ; LAYNE, 1994 ; BOCCO, 1996 ; ABU ODEH, 1999 ; LYNCH, 1999 ; JOSEPH, 2000 ; MASSAD, 2001 ; DROZ-VINCENT, 2004 ; ANDERSON, 2005.

2. La moitié de la nation, c'est-à-dire les femmes, doivent passer par la médiation des hommes pour exister en tant que citoyennes. Elles ne peuvent en effet pas transmettre leur citoyenneté à leurs enfants et ont besoin de la permission des mâles de leur famille pour obtenir un passeport, ce qui fait d'elles des citoyennes « diminuées » obligées de brandir leur livret de famille pour le moindre acte d'état-civil (AMAWI 2000, p. 159).

3. Voir HARVEY 2005, p. 2.

affiliations primaires. C'est moins la nationalité (*jinsiyya*), que la citoyenneté (*muwatana*), en tant que (volonté de) participation citoyenne, qui sera étudiée. Notre objectif est de réinsérer l'urbain dans le discours sur la nation et la citoyenneté afin de mettre au jour les formes les plus récentes de mobilisation et de participation des habitants.

Du fait de son histoire urbaine récente, remontant à la fin du XIX^e siècle pour Amman, Irbid, Madaba, Maan, et au XVIII^e siècle pour Karak et Salt, la Jordanie s'est peu appuyée sur ses villes dans son processus de construction nationale, mais plutôt sur ses campagnes et la *badia*⁴ où le pouvoir a recruté son armée. Notre hypothèse est que la ville jordanienne a historiquement peu contribué à la construction nationale, ni à l'émergence du citoyen, l'élément décisif ayant été l'allégeance directe à la monarchie hachémite, mais que les espaces urbains sont devenus malgré tout les cadres d'expressions citoyennes émergentes. En théorie, par l'anonymat relatif qu'il offre, l'urbain permet à l'individu de se dégager de ses liens d'appartenance primaires. L'espace public urbain est le lieu par excellence de la « modernité » entendue comme la coexistence de modes d'être différents⁵. Or, en Jordanie, non seulement la ville aurait peu contribué à l'émergence du citoyen, mais de plus elle jouerait un rôle décisif dans la reproduction des entités collectives : famille, « tribu » - entendue comme un système hiérarchique d'allégeance différenciée (Conte 2010) - et confession. L'urbain serait en Jordanie un espace peu favorable à l'expression d'une citoyenneté détachée des appartenances primaires⁶, si l'on considère le citoyen comme une personne juridique qui tisse des relations contractuelles avec d'autres individus, avec la société, avec l'État. Plus encore, le fait que la moitié de la population (les femmes) ne puisse pas transmettre sa nationalité (*jinsiyya*), exclut la possibilité d'une réelle participation citoyenne (*muwatana*). Tout comme l'existence d'une citoyenneté inégale entre membres de la population d'origine transjordanienne et d'origine palestinienne, rend difficile l'existence d'une nation fédérée. Pourtant, au sein de la capitale, des citoyens parviennent à lancer des initiatives de participation citoyenne au service de la collectivité, manifestant leur appartenance à une élite urbaine post-moderne (BEITO 2002) et faisant même participer la ville

4. La steppe semi-désertique habitée par les « bédouins ».

5. Intervention de Raphaël Liogier, sociologue des religions, intitulée « Égalité homme-femme : l'ultime défi de l'abstraction citoyenne moderne » lors du colloque *Les droits des femmes dans les sociétés arabo-musulmanes* organisé par l'IEP d'Aix-en-Provence et le service de coopération juridique du MAÉE à Amman, 17-19 novembre 2009.

6. Idée exprimée lors des débats du premier colloque préparatoire à cet ouvrage, à Amman le 6 septembre 2006.

à une « citoyenneté mondiale ». Certes, ces citoyens les plus à l'avant-garde des mouvements associatifs ont souvent des réseaux sociaux privilégiés (liens avec la cour, le capital ou les organisations internationales) qui les démarquent du reste de la société, mais ils n'en sont pas moins très actifs.

Les villes jordaniennes présentent de grandes différences morphologiques et historiques, et il convient d'emblée de distinguer Amman du reste d'entre elles. Ses fonctions de capitale alliées à la variété de sa population (noyau tcherkess et bédouin augmenté de commerçants libanais, de fonctionnaires syriens puis de centaines de milliers de réfugiés palestiniens, irakiens récemment, servis par des domestiques asiatiques et des ouvriers égyptiens) font qu'elle joue pleinement son rôle urbain de « lieu de maximisation des interactions sociales » (CLAVAL 1981, p. 4). Au sein des *malls*, dans les jardins, sur les places des quartiers les plus aisés de la ville, l'habitant d'Amman parvient à échapper au contrôle social pesant d'une société conservatrice qui surveille ses femmes et ses déviants⁷. Déjà, au sein des camps et des quartiers défavorisés de la capitale, les mouvements sont moins aisés, la forte densité de population multiplie les regards et le coût élevé des transports réduit les mobilités. Mais les petites villes de Salt, Ajloun, Maan, Kerak, ayant reçu très peu de réfugiés palestiniens, restent organisées autour de leurs familles et de leurs clans tribaux, dont les *madâfa*, maisons d'hospitalité où se discute la vie sociale et politique locale, structurent l'espace urbain (MAFFI 2004, JUNGEN 2009). Aussi les déplacements sont-ils fortement contrôlés dans ces petites villes, et l'espace public n'offre-t-il pas de réelle possibilité d'anonymat⁸.

L'urbanisation grandissante⁹ pose de nouveaux défis au régime, tant de contrôle de l'extension urbaine, d'accès aux services des populations les plus pauvres de réfugiés palestiniens au sein d'Amman, Zarqa et Irbid, que de sécurité alors que les conflits tribaux en ville ne cessent de se multiplier et que des groupuscules jihadistes sont installés depuis plus de vingt ans à Zarqa, Russeifa et Irbid. Car les courants salafistes, quietistes comme jihadistes, sont des phénomènes essentiellement urbains. Les jihadistes se trouvent essentiellement dans les quartiers les plus pauvres d'Amman, Irbid,

7. De nombreux travaux portent sur les usages de l'espace public dans le monde arabe. En particulier : DEPAULE 1985, MÉTRAL, BEYHUM, DAVID 1993 ; HANNOYER 1994 ; TAÏEB, BEKKAR, DAVID 1997 ; NACIRI, RAYMOND 1997 ; BERRY, DEBOULET 2000 ; NAVEZ-BOUCHANINE 2002

8. Le seul fait de marcher sur le même trottoir qu'une jeune fille, sans même lui parler, a créé un conflit entre deux familles à Kerak en 2010 (Anecdote rapportée par Christine Jungen).

9. Avec un taux de croissance annuel de la population à 2,9 % mais un taux de croissance du bâti supérieur à 4 % (Ababsa, *Atlas de Jordanie*, Ifpo 2011).

Russeifa et surtout Zarqa ¹⁰ (ICG 2005). Les salafistes quiétistes en revanche sont plus disséminés dans la ville d'Amman, de nombreux cheikhs vivant dans les quartiers aisés de Abdoun, Marj al-Hammam ou habitent des villas à Tabarbour ¹¹.

Les défis posés par la gestion urbaine de villes en chantiers permanents, aux tissus urbains ségrégués entre quartiers pauvres développés autour des camps de réfugiés palestiniens, quartiers de classe moyenne et « gated communities », sont d'autant plus graves que le contrat social jordanien est remis en question par divers courants d'opposition.

I. Le contrat social jordanien en question

En octobre 2002 et juillet 2006, le pouvoir hachémite lançait les deux campagnes, « al-Urdunn Awalan » et « Kulluna al-Urdunn », qui visent à renforcer la cohésion nationale autour d'une identité jordanienne unitaire réaffirmée, dans un contexte régional incertain après le 11 septembre 2001 et la deuxième Intifada (2001-2002). Ces campagnes s'inscrivent dans l'histoire complexe de l'élaboration nationale jordanienne soucieuse d'intégrer des groupes d'origines nationales et tribales diverses, Palestiniens, Syriens, Irakiens, Tcherkesses, et tribus bédouines. Ce processus de construction nationale s'est traduit par la promulgation des lois successives sur la nationalité jordanienne (1954, 1984) ; par la mise en œuvre des lois électorales (1989 et 1993) ; ainsi que par l'intégration dans la vie politique des grandes « familles » du royaume, citadines ou rurales (MASSAD 2001).

Mais au printemps 2010 la question même de l'unité nationale, ligne rouge de toute expression publique en Jordanie, était remise en cause par le manifeste du « Comité national des vétérans », fort de soixante membres dont des anciens

10. Une enquête conduite à Zarqa par le Centre d'études stratégiques de l'Université de Jordanie après la mort du chef d'al-Qaida en Irak, Abou Moussab al-Zarqawi, qui avait revendiqué les attentats du 9 novembre 2005 à Amman, a révélé que 30 % des personnes interrogées regrettaient sa mort et que 7 % partageaient ses valeurs, soit environ 28 000 personnes pour une ville de 400 000 personnes en 2004 (<http://www.orient-espressbloggercom.blogspot.com/2010/04/zarqaberceau-du-salafisme-jordanien.html>). Site Orient-Express consulté le 25 septembre 2010.

11. Romain Caillet rappelle que les salafistes quiétistes, partenaires du pouvoir, ont le droit de prêcher le vendredi, et comptent plusieurs dizaines de mosquée réparties dans toute l'agglomération, alors que les jihadistes n'ont pas le droit de le faire. Soit ces derniers boycottent les mosquées de l'État, soit ils se rendent dans des mosquées dont l'imam est proche de leurs idées sans être jihadiste, soit enfin ils profitent d'ouvertures dans l'espace public : mariages, funérailles et prises de parole au cours des veillées de Ramadan (voir infra).

généraux¹². Daté du 1^{er} avril, ce manifeste dénonce le fait que la Jordanie soit devenue une patrie de substitution pour les réfugiés palestiniens, avec la complicité de hauts fonctionnaires d'origine palestinienne. Il demande le retrait de leur nationalité aux Jordaniens d'origine palestinienne et leur retour en Cisjordanie, soit immédiatement soit après la mise en œuvre de la résolution 194 de l'ONU¹³. Il appelle également à inscrire dans la constitution la rupture des liens avec la Cisjordanie le 31 juillet 1988. Il dénonce enfin la corruption et appelle à d'autres réformes économiques. L'ancien premier ministre, ex-directeur des services de renseignement et du Comité National des Droits de l'Homme, Ahmad Obeidat lança alors en mai un contre-manifeste signé par des milliers de personnalités jordaniennes, d'origines transjordanienne et palestinienne, appelant à l'union nationale mais aussi à la rupture de l'accord de paix avec Israël (DAVID 2010). Devant les exactions d'Israël au Liban (guerre de l'été 2006), à Gaza (bombardements de décembre 2008 - janvier 2009) et permanentes en Cisjordanie, la majorité de la population jordannienne rejette désormais la paix signée en 1994. Les citoyens sont préoccupés par l'augmentation des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des logements et lassés par la corruption. Le 8 juin 2010 lors de son discours de commémoration de la révolte arabe de 1916, jour national de célébration de l'armée, le roi rappela que « l'unité nationale est une ligne rouge qu'il ne permettrait à personne de franchir » et qualifia de *fitna* les tentatives dans ce sens. Or ce thème de *fitna* est lourd en ce qu'il renvoie à la division de l'umma musulmane (CURTIS 2010).

*Une citoyenneté inégale et non « différenciée »*¹⁴

La citoyenneté est en Jordanie inégale car conditionnée pour une partie de ses membres au statut permanent des réfugiés palestiniens. Depuis la rupture

12. Texte intégral en arabe sur le site de Kull al-Urdunn: (<http://allofjo.net/web/?c=153&a=20972>) consulté le 3 octobre 2010.

13. Résolution votée le 11 décembre 1948, qui reconnaît le droit des réfugiés à rentrer chez eux.

14. La théorie de la « citoyenneté différenciée » a été élaborée par Iris Marion Young au sujet des groupes opprimés que sont les femmes, les non-blancs, les ouvriers, les pauvres, les handicapés, les personnes âgées, les homosexuels et les lesbiennes dans les démocraties occidentales. Afin de résoudre ce qu'elle nomme le « paradoxe de la démocratie » selon lequel le pouvoir social rend des citoyens plus égaux que d'autres et l'égalité de la citoyenneté rend certains citoyens plus puissants (YOUNG 1989, p. 259), elle propose de concevoir des mécanismes de représentation de groupes auto-formés qui puissent exprimer leur spécificité, remettant en cause l'universalité de la citoyenneté. La citoyenneté différenciée serait ainsi la meilleure façon de réaliser l'inclusion et la participation de chacun à une citoyenneté pleine et entière (« *differentiated citizenship as the best way to realize the inclusion and participation of everyone in full citizenship* », YOUNG 1989, p. 251).

des liens, en juillet 1988, avec la Cisjordanie, la couleur des passeports signale des degrés de citoyenneté inégaux au sein de la nation¹⁵. Ainsi les Palestiniens réfugiés en 1948 en Cisjordanie et en Transjordanie ont-ils acquis la nationalité jordanienne en 1949, formalisée en 1954, et sont détenteurs d'un numéro national (*al-raqm al-watani*). La guerre de 1967 et l'occupation de la Cisjordanie par Israël entraîna l'arrivée sur la rive est du Jourdain de 300 000 palestiniens « déplacés » dotés de la nationalité jordanienne. En juillet 1983, le gouvernement jordanien instaura des documents de voyage de couleur verte et jaune pour les Palestiniens – devenus Jordaniens en 1949 - de Cisjordanie (occupée depuis 1967) : vert pour ceux qui étaient restés en Cisjordanie, jaune pour ceux l'avaient quittée et s'étaient depuis installés en rive est du Jourdain. Ces documents étaient supposés faciliter la traversée du pont Allenby dans les deux sens (vers la Jordanie pour les cartes vertes et vers la Cisjordanie pour les cartes jaunes)¹⁶. En 1988, à partir de la décision royale de rompre les liens avec la Cisjordanie, seuls les Jordaniens qui résidaient sur la rive est du Jourdain ont pu garder leur nationalité jordanienne, ceux qui habitaient en Cisjordanie (et avaient des cartes vertes) l'ont perdue¹⁷. À la suite de l'accord de paix d'Oslo de septembre 1993, les Cisjordaniens ont acquis des papiers de l'Autorité Palestinienne en 1994 (premier pas vers une nationalité palestinienne). À ces groupes s'ajoutent enfin les réfugiés de Gaza qui n'ont qu'un titre de voyage égyptien de deux ans (EL-ABED 2005, voir infra al-Husseini).

Or depuis 2009, le régime hachémite a décidé de retirer leur nationalité jordanienne aux détenteurs de cartes jaunes qui ne sont pas allés renouveler leur résidence en Cisjordanie sous occupation. La position jordanienne est ferme : la Jordanie n'est pas une patrie de substitution à la Palestine (*watan badil*) comme le souhaiterait Israël et les 280 000 Jordaniens qui ont une carte de résidence et des biens en Cisjordanie doivent les conserver¹⁸. De ce fait, tout citoyen jordanien qui se voit privé de son permis de résidence israélien, perd-il aussi sa nationalité jordanienne¹⁹. Cette question complexe et controversée de la place des citoyens d'origine palestinienne dans la société

15. Comme l'a rappelé Oraib Rantawi, directeur du Centre de Recherche al-Quds, lors des débats du deuxième colloque préparatoire à ce livre, le 6 septembre 2007 au centre culturel al-Husseini.

16. Voir IDRC 2009, p. 13.

17. Et donc aussi les Jordaniens d'origine palestinienne détenteurs de cartes vertes mais qui ont quitté la Cisjordanie entre 1983 et 1988, alors que la décision de rupture ne s'appliquait qu'aux résidents de Cisjordanie avant le 31 juillet 1988.

18. <http://www.jordantimes.com/index.php?news=23711>.

19. En février 2010, la parution du rapport de *Human Rights Watch* sur cette question fut polémique (<http://www.hrw.org/node/87906>). Dans ce rapport, dénoncé par le gouvernement jordanien, HRW condamne le retrait de leur nationalité à quelque 2 732 citoyens jordaniens détenteurs de papiers jordaniens de couleur jaune entre 2004 et 2008. Si la position de principe du gouvernement est compréhensible, les

jordanienne explique la méfiance du régime envers les grandes villes et leur sous-représentation lors des élections législatives, dans la mesure où les Jordaniens d'origine palestinienne y sont majoritaires (Abou Roumman).

Citoyenneté et question urbaine

La refondation d'un « contrat social » jordanien renvoie à la question urbaine. Avec 82 % de la population jordanienne résidant en « ville », et près de la moitié dans l'agglomération Amman-Russeifa-Zarqa (2,9 millions sur 6,5 millions en 2010²⁰), l'urbain, et particulièrement les grandes villes d'Amman, Zarqa et Irbid, est considéré comme suspect en ce qu'il regroupe la majeure partie des populations dont on questionne régulièrement l'allégeance à la couronne hachémite, à commencer par les réfugiés palestiniens des camps, (bien qu'ils aient acquis la nationalité jordanienne dès 1949). Alors que les fonctions politiques et la majorité des emplois sont concentrés à Amman, la capitale hachémite demeure sous-représentée politiquement. En raison des origines plus diversifiées des habitants des grandes villes, et en particulier de la capitale du royaume, l'expression et la représentation politiques des citoyens sont très contrôlés. Le régime hachémite a en effet veillé, par des lois électorales successives, à s'appuyer sur l'ensemble du territoire national, tout particulièrement sur les espaces ruraux, soutiens historiques du pouvoir (BOCCO 1996). L'analyse des élections jordaniennes depuis les années cinquante²¹, et en particulier des modes de scrutin, révèle ainsi un phénomène d'émergence et de consolidation politique du monde rural, et cela jusqu'au sein des circonscriptions électorales citadines, gagnées par des candidats issus des campagnes, mais installés en ville lors du fort exode rural des années 1960-1970²². Après la victoire des islamistes aux élections municipales de Irbid en

conséquences concrètes et symboliques sont dramatiques pour ces personnes qui se retrouvent apatrides du jour au lendemain. La question est d'autant plus sensible que le 13 avril 2010, le gouvernement israélien a mis en vigueur une disposition militaire qui qualifie d'« infiltré » tout Palestinien dénué de permis de résidence israélien.

20. Selon le Schéma directeur du Grand Amman paru en 2008.

21. Rappelons que la vie parlementaire a été suspendue en Jordanie de 1957 à 1989. Pendant ces années, seules les syndicats professionnels et les associations, et en particulier celle des Frères musulmans, ont pu continuer à structurer la vie politique.

22. Ainsi, les familles issues des villages al-Bariha (familles Tbeichat et al-Koufahi), Eidun, Husun, Naimeh, al-Sarih de la campagne d'Irbid deviennent-ils des concurrents des notables traditionnels d'Irbid, la coalition des familles Tell et Bataineh, avec lesquels ils entrent en compétition lors des élections municipales de 1979 puis les élections législatives de 1989 et 1993 (DROZ-VINCENT 2000, p. 277).

1999, et alors que de nombreux opposants islamistes commençaient à peupler les conseils municipaux, une nouvelle loi des municipalités a été promulguée en 2002 par laquelle le roi désigne les maires de toutes les villes ainsi que la moitié des membres des conseils municipaux. Cette loi a été révisée en 2007 : seule la municipalité d'Amman voit ses membres désignés pour moitié.

Malgré cela, les principales révoltes urbaines qu'a connues le pays se sont produites dans de petites villes aux populations transjordanienues majoritaires, soutiens traditionnels du régime hachémite : Salt et Kerak dans les années 1970, Maan en 1988 et 2002 (ICG 2003, CSS 2003). Outre l'augmentation du prix des denrées alimentaires dans le cadre des politiques d'ajustement structurel demandées par le FMI, la raison en fut à chaque fois le refus de leur mise à l'écart des cercles de décision économique et politique. Les populations transjordanienues fidèles à la monarchie mais éloignées du pouvoir et perdant de ce fait la possibilité d'accéder à des emplois, et ne bénéficiant pas comme les citoyens réfugiés enregistrés à l'UNRWA d'avantages sociaux conséquents (scolarité, soins gratuits, emplois à l'UNRWA), lançaient un fort signal d'alarme au régime, prélude à la reprise de la vie parlementaire en 1989.

Conflits tribaux en ville

Entre l'été 2009 et l'été 2010 plusieurs émeutes urbaines se sont produites à travers tout le pays, Ajloun, Salt, Maan, Irbid et Amman, forçant même le gouvernement à décréter de courts états de siège, bloquant les villes concernées pendant une à deux journées. Dans la majorité des cas, le conflit naissait d'un règlement de compte entre clans tribaux opposés, mais plus souvent d'interventions policières violentes entraînant la mort d'un homme, vengé alors par son clan. La nouveauté tient à la recrudescence de tels actes de conflits tribaux, et à ce que les officiers de police incriminés doivent à leur tour solder le conflit par arbitrage tribal, quand bien même ils étaient dans l'exercice de leurs fonctions. Surtout, le recours systématique à l'arbitrage du clan pendant la *atwa*, trêve de trois jours décidée pour établir la conciliation et payer le prix du sang, prend le pas sur la justice et contribue encore à affaiblir l'État.

La première émeute urbaine eut lieu fin août 2009 à Ajloun après l'assassinat d'Ashraf al-Momani par son ex-beau-frère, membre du clan de Samadi (SCHWEDLER 2010). En représailles, les membres du clan Momani mirent le feu à la maison de l'assassin et aux boutiques possédées par les Samadi en ville. En dépit de l'intervention de la police, le conflit dura une semaine pendant laquelle la ville d'Ajloun fut placée en état de siège, avec points d'entrée dans la ville bloqués par l'unité spéciale de la police, *darak*. Début novembre 2009, le passage à tabac puis la mort de Sadem Saoud, vendeur ambulante âgé de vingt

ans à Hay Tafayleh, dans le centre-ville d'Amman, après une altercation avec un fonctionnaire municipal, entraîna une émeute lors de laquelle six officiers de police furent blessés par balle, un kiosque de police brûlé et plusieurs magasins vandalisés. La police répliqua par des gaz lacrymogènes suscitant la panique, le matin, dans un quartier densément peuplé et rempli d'écoles. Quelques jours plus tard, la ville de Maan fut pendant une semaine le théâtre d'affrontements entre la police et des groupes tribaux armés, après la mort de Fakhri Anani Kreishan, 47 ans, tué à coup de matraque par un officier de police alors qu'il protégeait dans sa maison un homme auteur de chèques sans provision. La route d'Aqaba à Amman fut bloquée une nuit par les émeutiers. Le ministre de l'intérieur Nayef Qadi précisa que ces événements étaient isolés mais que les officiers de police auteurs d'actes de violence excessifs devraient répondre de leurs actes (*Jordan Times*, 16 novembre 2009).

Ces émeutes sont de faible ampleur comparées aux révoltes urbaines de la fin des années 1980 et de 2002 qui avaient mobilisé des populations entières et entraîné des dizaines de morts. Mais leur multiplication en quelques mois est devenu un phénomène de société qui alerta les autorités et les intellectuels. D'autant que les conflits entre familles rivales gagnèrent aussi les grandes universités jordaniennes. Les 21 et 22 janvier 2010, le Centre d'Études stratégiques de l'Université de Jordanie organisait un forum intitulé « Le règne de la loi et la montée des tensions sociales » (*The Rule of Law and Rising Social Tensions*) en présence d'hommes politiques, d'officiers de sécurité, de représentant, de la société civile et de chercheurs²³. À cette occasion le chef de la Sûreté publique (Jordanian Public Security Directorate) annonça que le nombre des « conflits tribaux » avait explosé en 2009 pour atteindre 229, dont 70 au sein de la ville d'Amman, 38 dans le nord, 59 dans le sud, 47 dans la région centrale, 10 dans la région d'Aqaba et 5 au sein de la garde royale bédouine (ZAYDAH 2010). Cette recrudescence de conflits tribaux n'est pas à lire comme une montée du tribalisme, mais bien au contraire comme le signe d'une déstructuration du système tribal. Des membres de clan ayant fait fortune s'affranchissent de la hiérarchie tribale et se font justice eux-mêmes, jusqu'au moment où le conflit devient si grand que les chefs de clans traditionnels sont obligés d'intervenir pour arbitrer le tout²⁴.

23. <http://esc.jo/en/content/110>.

24. Selon Mazen al-Qadhi : « La réduction de l'influence du clan sur ses membres est derrière la montée de toutes ces rixes. L'influence du clan et de la famille a été remplacée par celle des leaders économiques, hommes d'affaires et individus ayant un poids financier ou des intérêts avec des chefs d'entreprise ». (ZAYDAH 2010).

La conséquence la plus grave est le recours fréquent à la *atwa*, l'arbitrage tribal, en lieu et place de la justice. Le ministre de l'intérieur Nayef al-Qadi rappela lors du forum organisé par l'université de Jordanie que seule l'application de la loi permet de garantir l'ordre et de renforcer l'État, et que la *atwa* tribale n'est qu'un système parallèle qui ne peut se substituer à la justice. Il ajouta que les chefs de clan ont dans la majorité des cas aidé les forces de sécurité à résoudre les conflits. La crainte est à la fois l'impunité de membres de tribus lors des *atwa* et l'inégalité des citoyens devant la loi, fondement essentiel de la démocratie. Encore plus inquiétant, les officiers de police auteurs d'actes violents sont eux-mêmes conduits à répondre de leurs actes lors de *atwa*, en cas d'homicide. Ils ne sont plus alors les défenseurs de la loi, mais des acteurs tribaux répondant de leurs actes devant leur clan. Ce qui contribue à affaiblir l'État et les forces de l'ordre sont dès lors perçues comme un clan tribal puissant parmi d'autres, selon Ahmad Abu-Khalil (ZAYDAH 2010). La crise économique qui sévit depuis 2008 dans le monde et frappe la Jordanie (dont la dette extérieure a atteint 60 % du PIB en 2009), est certainement un facteur décisif du repli sur le clan et la famille élargie, dont les membres influents dans la sphère économique sont capables d'aider à accéder à l'emploi, et au moins aident financièrement ²⁵.

*

Dans ce contexte tendu, ce livre vise à éclairer le rôle des élites citadines dans la construction de la nation et l'élaboration de la citoyenneté (première partie), à analyser les défis de la gestion urbaine, censée décloisonner les quartiers les plus défavorisés et revaloriser les services qui leur sont offerts (deuxième partie), et enfin à mettre en lumière les disparités urbaines fortes

25. Au printemps 2010, de nouvelles rixes tribales eurent lieu en ville, entraînant le blocage des routes principales vers Amman. En avril 2010, la ville de Salt fut bouclée par la police après une rixe entre deux étudiants de l'université de Balqa (Balqa Applied University) qui entraîna la mort de l'un d'entre eux, Usama Abbadi âgé de 20 ans (*Jordan Times*, 11 avril 2010). Ce même mois, deux familles de Karak, Thuneibat et Kafaween, se battirent pour un conflit foncier, réglant leur compte jusqu'à Amman, au Jabal Nadhif, où l'un des membres fut tué dans son magasin en représaille de l'assassinat d'un membre du clan adverse. Les deux familles ont été chassées de Karak par le gouvernement et relogées dans deux gouvernorats (*Jordan Times*, 23 avril 2010). La dernière émeute s'est produite dans le quartier aisé de Khalda, dans l'ouest d'Amman, après qu'un officier de la police anti-narcotique ait tué chez lui un homme de 31 ans, Abdul Salam Mthari Neimat, soupçonné de trafic de drogue, lors d'une perquisition musclée. Ses proches mirent alors le feu à un poste de police sur la rue Mecca, grande artère de la ville, la bloquant pendant plusieurs heures (*Jordan Times*, 6 mai 2010).

entre quartiers appauvris, terreau de la montée des extrémismes, nouveau centre-ville et quartiers fermés construits en périphérie des villes (troisième partie). L'ouvrage réunit une partie des communications présentées au cours de deux colloques intitulés *Villes et identité nationale en Jordanie* organisés le 13 septembre 2006 à l'hôtel Intercontinental et le 6 septembre 2007, avec le concours de Rami Daher, au centre culturel al-Hussein (programmes en annexe)²⁶. Il rend hommage au précurseur que fut *Amman, ville et société*, publié par Jean Hannover et Seteney Shami en 1996 par le CERMOC²⁷ (HANNOYER & SHAMI 1996).

2. Une citoyenneté développée en référence à la monarchie hachémite

Bien que certains intellectuels jordaniens déplorent l'absence d'une historiographie contemporaine jordanienne non partisane qui serait un ferment de cohésion nationale, il convient néanmoins de noter que l'histoire de la construction nationale jordanienne a été abondamment étudiée, tant par des chercheurs jordaniens tels Ali Mahafzah (1973) Adnan Abou Odeh (1999), Mustafa Hamarneh (1995), Hani Hourani (2009) que par des chercheurs occidentaux tels Mary Wilson (1987), Marc Lynch (1999), Joseph Massad (2001), Betty Anderson (2005). La plupart s'accordent sur le fait que l'identité nationale jordanienne est liée par essence à la famille royale hachémite, seule capable de fédérer des groupes sociaux hétérogènes²⁸. Mais leurs travaux montrent également que les villes jordaniennes ont été, plus encore que les villes syriennes, de véritables creusets d'intégration des migrants, essentiellement des commerçants palestiniens et syriens au cours du XIX^e siècle.

L'une des caractéristiques du paysage politique jordaniens est que les grandes familles du royaume y jouent un rôle direct, sans s'inscrire nécessairement

26. Le premier colloque fut financé par le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France à Amman sous le format d'un Fonds d'Alembert pour le débat d'idées. Le deuxième bénéficia du soutien de l'Agence universitaire de la francophonie. La veille du premier colloque, un article de presse nota que si le sujet du colloque était légitime, en revanche, il était regrettable que ce soit un centre de recherche français qui l'initie. Mais le deuxième colloque fut inauguré par l'adjoint au maire d'Amman, Amer al-Basheer, témoignant de l'importance d'un débat scientifique sur ce thème en pleine préparation du schéma directeur de la ville d'Amman. Les textes de Lise Debout et de Romain Caillet ont été ajoutés pour leur pertinence dans l'ouvrage, l'un pour illustrer la gestion des services urbains, l'autre pour présenter les manifestations publiques du courant salafi, le plus conservateur de la société jordanienne.

27. Le Centre d'Étude et de Recherche sur le Moyen-Orient contemporain, intégré à l'Institut français du Proche-Orient en 2003.

28. Ali Mahafzah nota, au cours des débats de la conférence préliminaire à l'ouvrage, en septembre 2006, que l'hymne national jordaniens n'inclut pas le nom de la Jordanie.

dans des solidarités urbaines fortes, ces *`asabiyyat*²⁹ qui ont façonné la vie politique syrienne, libanaise et palestinienne. Contrairement aux autres États nés du Bilâd al-Shâm, la Jordanie a moins connu que ses voisins cette « *politique des notables* » analysée par Albert Hourani dans les années 1960 (HOURANI 1968), et qui désigne « la capacité d'un patriarcat urbain, assis sur des bases économiques fortes, à exercer un contrôle, coercitif ou symbolique, de la population urbaine, sur la base d'un pouvoir relativement indépendant, toléré comme médiateur entre l'État et la population locale » (PICAUDOU 1996). L'historien Eugene Rogan préfère quant à lui parler d'« économies des notables », soulignant ainsi la différence d'ancrage du phénomène notabiliaire en Jordanie comparé au reste du Bilâd al-Shâm (ROGAN 1991 in DROZ-VINCENT 2004, p. 43). La notabilité jordanienne se définit ainsi dans sa capacité à nouer des liens directs avec le roi. En conséquence, la citoyenneté s'est élaborée dans un espace marqué par l'absence de l'urbain, en référence unique à la monarchie hachémite.

Ali Mahafzah montre ainsi que l'absence de villes en Jordanie est allée de pair avec l'absence d'État. La prise de conscience politique est liée à l'essor de l'éducation au cours des années 1950. Mais la loi martiale de 1957 et l'interdiction des partis a entraîné le repli des appartenances sur la tribu, le village, la région, contrecarrant ainsi le développement d'une conscience citoyenne nationale. D'autre part, le fait que de nombreux postes administratifs aient été occupés dès les années 1920 par des Palestiniens, des Syriens, des Libanais, sous le Mandat britannique, a freiné le développement d'un sentiment national chez les Transjordaniens, sous-représentés dans les institutions.

Philippe Droz-Vincent, dans son article, nous rappelle qu'étudier le rôle des villes dans la construction nationale suppose aussi d'étudier, en négatif, celui des campagnes et de la *badia* où l'État recrute son armée. À partir des années cinquante, les villageois et les paysans deviennent les soutiens de l'État. « En Jordanie, la fierté familiale, préservée dans les familles urbaines et

29. La *`asabiyya*, "la solidarité de groupe", est le concept clef de la théorie d'Ibn Khaldoun relative à l'évolution de l'État dans le monde arabe médiéval. Elle a été abondamment utilisée par Michel Seurat dans son analyse de l'État syrien. Définie par Olivier Roy, comme "tout groupe de solidarité fondé sur des relations personnelles (généalogiques, matrimoniales, clientélistes ou d'allégeance, etc.) dont la finalité est précisément cette solidarité et non la mise en œuvre d'un objectif justifiant la création du groupe", elle demeure une donnée pertinente d'analyse des sociétés moyen-orientales à la fin des années 1990, "(non comme) l'expression de la permanence d'une société traditionnelle dans un État moderne, mais (comme) une recomposition de réseaux d'allégeance dans un espace politique et territorial définitivement modifié par le fait de l'État. Ce qui se maintient, ce ne sont pas des objets mais un type de relation au politique" (ROY 1996, p. 6-8).

leurs institutions (*madâfa*³⁰, banquets familiaux...), trouve écho dans d'autres types de familles (bédouines ou rurales), qui ont souvent subi l'exode rural, se sont ancrées dans le monde urbain et cultivent une histoire familiale. La ville apparaît plutôt comme un creuset dans lequel viennent se loger des élites d'origine très différentes, et non comme un lieu fermé exclusif cherchant à se défendre une authenticité. La spécificité du phénomène urbain en Jordanie pèse ici » (DROZ-VINCENT 2004, p. 289).

L'allégeance des anciennes villes jordaniennes aux Hachémites n'est pas allée de soi. Ainsi Irbid et Kerak, en tant que centres intellectuels de la gauche nationaliste arabe, ont-elles été longtemps considérées comme des villes peu fiables. Christine Jungen montre pourtant que l'esprit de révolte qui caractérise la ville de Kerak va de pair avec son attachement sans faille à la Jordanie. Les Kérakis construisent leur appartenance et leur identité jordannienne non en référence à une identité collective, mais en rapport à la préservation de l'attachement à une institution, la monarchie hachémite. Pour les Kérakis, être Jordanien signifie être attaché à l'institution royale. La préservation d'une histoire locale forte révèle l'allégeance aux Hachémites, non à la nation.

Irene Maffi présente les étapes de la formation nationale jordannienne à travers la création de ses musées. C'est tout d'abord l'existence propre de la Transjordanie détachée de la Palestine mandataire, avec le musée de la citadelle créé en 1951, qui est affirmée. Puis l'intégration de l'élément palestinien et de l'élément transjordanien dans une identité hachémite commune avec le musée des traditions populaires inauguré en 1971, un an après les événements de septembre noir ; et au cours des années 1990, des musées de l'histoire « moderne », c'est-à-dire hachémite, de la nation.

3. Politiques urbaines et gestion de la citoyenneté

La faiblesse historique des villes jordaniennes est renforcée par le fort indice de primatie de la capitale hachémite, ville-refuge pour des centaines de milliers de Palestiniens et d'Irakiens. Alors que la municipalité d'Amman

30. La *madâfa*, ou "lieu de l'hospitalité", est une institution d'accueil ancienne, caractéristique de la sociabilité des tribus nomades et semi-nomades du Moyen-Orient. Il s'agissait à l'origine de la tente dans laquelle un chef de clan recevait tous les soirs les hommes de son groupe pour boire du café et discuter des problèmes communs. Elle a été transposée en ville, prenant parfois le nom de *diwan* (AL-HUSBANI 1997, MAFFI 2004, JUNGEN 2009, ABABSA 2009)

a fêté son centenaire en 2009 en célébrant son caractère de havre pour toutes les composantes de la population nationale, ce sont en fait des problèmes de gestion urbaine qui prédominent entre quartiers informels et pauvres, sous-équipés en services de base, et des zones de « forte densité d'usage mixte » (*High Density Mixed Use* d'Abdali, Zahran, Wadi Abdoun, route de l'aéroport) qui concentrent la majeure partie des investissements et des services (PARKER 2009). Amman attire à elle-seule 80 % des investissements directs étrangers destinés à la Jordanie, le reste se répartissant entre Aqaba et les zones franches. Des formes de partenariat public-privé se développent pour les services urbains, notamment ceux de la collecte des déchets à laquelle collaborent des entreprises de chiffonniers bien structurées (Lise Debout). Mais les municipalités doivent progressivement rendre des comptes à leurs habitants, sous la pression de groupes d'activistes urbains formés d'intellectuels mais aussi de travailleurs sociaux, tandis que des ONG caritatives islamistes très actives se nichent dans les quartiers les plus démunis en concurrence avec les ONG royales (telles la *Jordan River Foundation*, *Jordan Hachemite Fund for Human Development*).

L'extra-territorialité d'Amman et d'Aqaba

Du point de vue de leur gestion, Amman et Aqaba revêtent un caractère d'entités extra-territoriales. En effet, ces deux villes ne dépendent ni du ministère des Municipalités, ni de leurs gouvernorats respectifs. Aqaba, peuplée de 80 000 habitants en 2004 – environ 120 000 en 2010, connaît une situation extrême dans la mesure où elle n'a pas d'administration municipale et où le gouvernorat a délégué toutes ses fonctions à l'ASEZA (*Aqaba Special Economic Zone Authority*) transformé en organe de gestion, aux membres cooptés. La gestion de la Municipalité du Grand Amman relève directement du cabinet du Premier Ministre qui est aussi ministre de la Défense. Celle des camps palestiniens relève quant à elle de l'UNRWA (pour l'habitat ainsi que les services de santé, d'éducation et sociaux) ainsi que du Département des Affaires Palestiniennes (AL-HUSSEINI 2003). Les camps palestiniens ont constitué pendant cinquante ans des poches extra-territoriales au sein des agglomérations jordaniennes, jusqu'au lancement des Programmes d'Infrastructures pour les Communautés locales (*Community Infrastructure Programs*) en 1997 par l'Organisme pour l'habitat et le développement urbain (*Housing and Urban Development Corporation HUDC*) (Jalal al-Husseini).

Alors qu'elle constitue depuis 1923 le siège du pouvoir avec la cour et le parlement, Amman est demeurée sous-représentée politiquement, comparée aux villes jordaniennes plus anciennes. Hussein Abu Roumman

montre que trois villes sont sous-représentées lors des élections législatives : Amman, Zarqa et Irbid, les deux premières parce qu'elles comptent une majorité de population d'origine palestinienne - qui ont tendance à privilégier le vote islamiste d'opposition - et la troisième parce qu'elle a été gérée par les islamistes. Il faut 10 000 voix pour obtenir un siège à Kerak, mais 70 000 à Amman (dans la deuxième circonscription de Wahdat-Nazal).

Le nouvel impératif de la "participation populaire" (al-musharaka al-sha'biyya)

Depuis cinq ans, la municipalité du Grand Amman a repensé la notion de participation des communautés locales aux projets d'aménagement. Dès les années 1980, les habitants des zones informelles de la ville avaient pu être actifs dans les opérations de réhabilitation de leur quartier (Myriam Ababsa, voir infra). L'approche participative a constitué le pendant social des politiques ultralibérales, socialement restrictives, alors imposées par les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international sur les Etats du Tiers-monde. L'accent est mis sur l'idée d'un partenariat consensuel entre les Etats et les habitants centré sur la mise en valeur du « capital » encore inexploité que ces derniers recèleraient : capital humain, physique, financier et, surtout, social. Mais la participation reste circonscrite à l'amélioration du cadre bâti avec, au mieux, coopération symbolique (information et consultation), mais en aucun cas elle ne se transforme en participation politique ni en partenariat réel entre pouvoirs publics et citoyens (HICKEY & MOHAN 2008).

Mais mises à part les opérations de réhabilitation des zones informelles, la notion de participation est peu développée par les institutions nationales et municipales jordaniennes. Précisément parce que la précondition de toute participation est l'existence d'une citoyenneté pleine et entière, et non différenciée. À partir de sa nomination à la tête de la municipalité du Grand Amman en juin 2006, l'ingénieur Omar Maani s'est appliqué à renforcer la communication et à créer des instances de débats au sujet de la préparation du Schéma directeur. Entre septembre 2007 et mars 2008, des séances de quatre heures sont organisées autour des grands thèmes du logement social, du transport public, du patrimoine. Elles réunirent en présence du maire les ministres concernés, les principaux architectes et entrepreneurs du bâtiment, des experts de tout bord (universitaires, ingénieurs, consultants, chercheurs) et des représentants de la société civile (journalistes, militants associatifs, lycéens). Mais toute une culture de la participation est encore à créer : « on nous demande de faire participer la population locale, mais nous-même, on ne sait pas ce que c'est que la participation », reconnaissait

en janvier 2010 la responsable du programme de régénération urbaine du centre-ville ancien ³¹.

L'émergence d'associations d'habitants

En mai 2006, le scandale de la cession d'un espace prévu pour la création d'un jardin public à un groupe d'investisseurs du Golfe, pour la construction des *Portes de Jordanie*, deux tours gigantesques au sixième cercle, avait valu son poste à l'ancien maire Nidal al-Hadid. En mai 2009, la mairie fut alertée par le mouvement de protestation conduit par des personnalités d'Amman contre la construction d'un mur d'enceinte autour de la citadelle. Le projet, financé par l'USAID, visait à aménager l'un des hauts lieux de la ville pour le rendre mieux accessible au tourisme de masse. Or il incluait la construction d'un mur isolant la citadelle des maisons construites de façon informelle sur les pentes du Jabal al-Qalaa, et, selon la rumeur, d'un funiculaire nécessitant la destruction de plusieurs maisons. Une association d'habitants et de travailleurs sociaux, *Hamzet Wasel* (« trait d'union »), intervint alors pour défendre les droits des résidents et demander à ce qu'ils soient informés. Le maire organisa un débat sur le site même le 6 juin 2009, annonçant que le mur d'enceinte serait abaissé et que nulle destruction n'était nécessaire. À l'automne 2009, un comité des habitants du Qalaa fut créé afin de servir d'alternative à *Hamzet Wasel*. Depuis, le projet de funiculaire est suspendu, mais les défenseurs de la participation citoyenne demeurent sur leurs gardes.

Mais *Hamzet Wasel*, né à Amman, n'a pas eu d'équivalent à Aqaba. C'est ainsi qu'afin de libérer des terrains de grande valeur sur le littoral, le quartier de Shallaleh, habité par 20 000 habitants, dont la moitié de réfugiés palestiniens, a été tout simplement rasé en mars 2010. Leurs habitants se sont alors vu attribuer des logements gratuits dans le quartier d'al-Karama, situé à 5 km du centre-ville. Leur sort est compliqué par le fait que les résidents de Shalalleh Nord ³² sont originaires de Gaza, détenteurs de documents de voyage égyptiens et donc dépourvus de la nationalité jordanienne. Le gouvernement avait pourtant conduit plusieurs programmes d'amélioration des infrastructures en 1998 via la *Housing and Urban Development Corporation* et en 2003 via l'ASEZA, tandis que l'UNICEF avait entrepris un programme de quatre ans

31. Séminaire sur la réhabilitation de l'habitat informel en Jordanie, organisé à l'Université de Jordanie par Lucas Oesch, doctorant de l'IHEID, associé à l'Ifpo, en janvier 2010.

32. Ceux de Shallaleh Sud sont Jordaniens.

de renforcement des communautés locales et des associations féminines. Mais la pression immobilière et les intérêts financiers souverains firent peu de cas des habitants de ce quartier, représentant pourtant à eux seuls le quart de la population urbaine (Rami Daher). La ségrégation des populations au sein de la ville d'Aqaba est devenu un argument de vente. Les résidents de Tala Bay, centre balnéaire de 400 villas et appartements luxueux, dix piscines et un front de mer privatisé de 2 km vantent la « communauté idéale » (de gens de la bonne société jordannienne bénéficiaires des réformes libérales) qui se retrouve entre-soi pour le week-end, sans que les différences religieuses ne soient affichées, le centre ne comptant ni mosquée, ni église ³³.

Monde associatif et responsabilité sociale des entreprises

D'aucuns regrettent que les outils de construction de la citoyenneté que sont le monde associatif, les syndicats, les partis et les universités soient bloqués en Jordanie ³⁴. Les partis, autorisés par une loi de 1928, interdits en 1957 et réautorisés en 1989, souffrent d'une loi de financement des plus restrictives, sur laquelle de nombreux travaux existent ³⁵. La loi de 1966 sur la liberté d'association, qui limitait déjà considérablement les marges de manœuvres des ONG et leur interdisait toute activité politique ³⁶ a été remplacée en mai 2008 par la loi n°51 (amendée par la loi 22 de 2009) encore plus contraignante. Selon cette nouvelle loi, le Ministère du Développement Social enregistre les ONG et autorise tout financement étranger ; l'interdiction d'activité politique est maintenue et certaines activités religieuses sont prohibées. Le gouvernement souligne que le nouveau mode d'enregistrement est favorable aux non-

33. Entretien avec le propriétaire d'une villa à Tala Bay, septembre 2010.

34. Communication de l'avocat et chercheur Assem al-Omari en septembre 2007.

35. La loi des partis promulguée en 1992 - qui fixe le très contesté système "un homme-une voix" favorisant le vote tribal au détriment des partis - a été modifiée le 17 mars 2007, puis de nouveau le 20 mai 2010, avant les élections de novembre. Selon la loi du 17 mars 2007, le gouvernement étend ses subventions aux partis, mais impose de contrôler leurs comptes qui doivent en majorité avoir une source locale connue. De plus, la loi impose une multiplication par dix du nombre des membres fondateurs par parti, soit de 50 à 500 au moins, qui doivent être originaires d'au moins cinq gouvernorats. En conséquence, le nombre de partis est passé de 36 à 14. La loi de 2010 ne revient pas sur ces conditions très contestées. Elle se contente de doubler de 6 à 12 le nombre de sièges réservés aux femmes. <http://www.undp-pogar.org/countries/theme.aspx?cid=7&t=2>.

36. Selon la loi de 1966, les activités des ONG doivent s'inscrire au sein d'une liste préétablie de laquelle découle des tutelles étatiques, qui empêchent tout changement et interdit certaines activités – comme le financement des mariages ; d'autre part elles s'engagent à n'avoir aucune activité politique (WIKTOROWICZ 2001, p. 117).

Jordaniens (Palestiniens et Irakiens vivant en Jordanie), ce qui renforcerait l'espace public, position démentie par *Human Rights Watch* (FREER, KUBINEC, TATUM 2010, p. 20).

En 2009, la Jordanie comptait plus de 3 145 associations (110 associations de femmes, 337 clubs sportifs, 1 120 associations caritatives, 1 030 coopératives et 387 associations culturelles) auxquels s'ajoutent les syndicats (17 syndicats ouvriers, 14 syndicats de professionnels)³⁷ et quatre chambres de commerces (HOURANI 2009). Mais la plupart ont été créées avant 1980 et certaines ne sont que des relais de l'État. En outre, mis à part les organisations féminines et islamiques, ces associations sont dénuées de culture politique³⁸. Les nombreuses ONG royales (RONGO) ont quant à elles réussi la prouesse de se présenter comme des ONG émanant de la société civile et arrivent à ce titre à drainer des financements des agences internationales. À partir de 1989, début de l'ouverture démocratique mais aussi de l'imposition des mesures restrictives du Fonds Monétaire International, les associations familiales ont connu un grand développement en Jordanie, qu'Anne-Marie Baylouni analyse comme une forme d'autoprotection de la société jordanienne face à la libéralisation des marchés, reprenant les thèses de Karl Polanyi (BAYLOUNI 2006, p. 350).

À partir de 2006, le monde associatif jordanien s'est vu complété par un nouveau type de structure, issu de l'idée de la responsabilité sociale des entreprises, témoignant de ce que les bénéficiaires du système songent à réinvestir leurs profits dans les communautés les plus défavorisées. Ainsi, un groupe d'hommes d'affaires jordaniens comprenant le PDG de la société Aramex se sont-ils associés en 2005 pour créer l'organisation non gouvernementale Ruwwad (« les pionniers ») au cœur du Jabal Nadhif, situé à l'est du centre-ville d'Amman, et qui constitue l'un des quartiers les plus pauvres de la ville. L'une des premières opérations fut la construction d'un poste de police pour le quartier, témoignant à la fois d'une demande locale mais surtout de l'intervention privée dans le secteur sécuritaire, prérogative de l'État. Trois programmes y sont mis en œuvre avec comme objectif le

37. Les syndicats professionnels fonctionnent comme des ordres : ils délivrent des titres et gèrent les retraites de 160 000 affiliés, soit le sixième de la population en comptant femmes et enfants (LONGUENESSE 2007).

38. Il faut rendre hommage au travail remarquable de l'association juridique de défense des droits de l'homme Mizan (balance) créée en 1998 par l'ancienne ministre Asma Khader et gérée par Eva Abu Halaweh. Mizan offre des services juridiques gratuits à tous les citoyens, jusque dans les campagnes et les steppes les plus reculées au moyens de bus juridiques, lance des campagnes d'information citoyenne à la radio et a ouvert des refuges secrets pour femmes maltraitées dans plusieurs villes (ABABSA 2007, p. 150-159).

« renforcement des communautés locales » (*community empowerment*) : 160 bourses d'études sont données à des jeunes, filles et garçons du quartier, en contre partie d'une journée de travail volontaire par semaine ; une bibliothèque et un centre pour enfants sont ouverts ; des débats sont organisés pour faire intervenir les jeunes sur leurs aspirations³⁹. Ruwwad joue un rôle de médiation entre les populations et l'État, qui se substitue aux notables traditionnels avec plus de moyens et donc plus de succès possibles. Mais les efforts conduits par cette ONG, aussi novateurs soient-ils, ne bénéficient qu'à quelques centaines de familles dont l'extrême pauvreté infère jusqu'à leur capacité d'être pleinement des citoyens. Bien qu'encouragée par le régime, ces initiatives de responsabilité sociale restent très minoritaires encore en Jordanie, du fait d'une certaine culture d'entreprise qui tend à conserver les profits au sein des réseaux familiaux et « tribaux » (FREER, KUBINEC, TATUM 2010, p. 34).

4. Transformations urbaines et disparités sociales

Ce troisième axe traite l'espace urbain comme le support symbolique du politique. Il rend compte à la fois des grands projets urbains développés en ville, mais aussi de la ville comme espace public et des tensions qui naissent de la ségrégation de plus en plus forte entre quartiers informels, quartiers de classe moyenne et quartiers fermés (*gated communities*). Ces tensions, en régime démocratique, peuvent déboucher sur de la violence urbaine et la revendication brutale du « droit à la ville » (LEFEBVRE 1968) par des populations certes reléguées mais qui demeurent des citoyens à part entière. En Jordanie, en revanche, elles sont dangereusement latentes, à la fois parce que les populations les plus pauvres sont aussi celles dont la citoyenneté est la plus faible, et parce que le contrôle policier est plus fort.

Amman est la ville qui connaît le plus grand essor démographique et immobilier du Moyen-Orient depuis 2003. 200 à 300 000 Irakiens se sont repliés de Bagdad à Amman depuis les années 1990, en rapatriant une partie de leurs avoirs financiers. La capitale jordanienne aspire à se constituer en un pôle de services, à l'instar des Cités-États du Golfe. Elle soigne son image de capitale moderne, au carrefour des influences occidentales et orientales (galeries marchandes et *malls* du Golfe ; cafés en terrasses européens ; *clubs* d'influence britannique ; restaurants libanais...). Le nouveau centre urbain

39. www.ruwwad.net. Lire l'article de Christopher Parker et Pascal Debruyne « Reassembling the Political Life of Community », à paraître.

de Abdali et le projet des Portes de l'Orient témoignent de ce que la ville est la nouvelle grande destination des investisseurs du Liban, d'Irak et du Golfe. Mais l'envers de ces grands projets est qu'ils sont destinés à des citoyens de « première catégorie », capables de consommer et de décider, qui sont très minoritaires dans une capitale aux nombreuses zones de pauvreté (Rami Daher).

L'appauvrissement des populations urbaines s'est renforcé au cours des années 2000, alors même que le gouvernement lançait plusieurs campagnes de réduction des « poches de pauvreté » au sein des espaces ruraux et désertiques, dont plus du quart des habitants vivent sous le seuil de pauvreté. Ahmad Abu Khalil présente l'éloignement progressif des « riches » et des « pauvres » à Amman au fur et à mesure que la ville s'étend en se ségrégant. Depuis 2006, une politique active de logement social a été lancée par le Diwan royal ⁴⁰, qui offre des maisons aux plus démunis des citoyens, et crée des faubourgs de cinquante maisons aux couleurs criardes construites sur des terrains d'État, hors des tissus urbains (Zarqa, Marka). Si les bénéficiaires affichent les portraits du roi à leurs portes et fenêtres en signe de reconnaissance, tous soulignent leur isolement et le manque de services (commerce à prix subventionné et transports publics) qui les isole cruellement et les stigmatise comme pauvres. Cette politique a été renforcée en 2008 par la campagne royale « *Sakan Karim li 'Aysh Karim* » ⁴¹ qui vise à construire 100 000 logements en cinq ans au prix de 17,000 JD (35 000 JD ⁴² en 2010 ce qui nécessite des emprunts dont les taux, même abaissés à 6 % sont prohibitifs). Ces logements de qualité sont construits de nouveau en périphérie des villes, contraignant leurs habitants à payer des tarifs de transport élevés. Afin de les remplir, le Diwan a mis les appartements situés au quatrième étage à la disposition du Ministère du développement social qui y installe gratuitement les familles les plus démunies recevant l'aide sociale (de 40 JD pour une personne seule à 180 pour une famille de six personnes ou plus). Mais alors qu'aucune mosquée, que nulle école ou centre d'activité n'est construit dans ces nouveaux quartiers de logement social, isolés des tissus urbains, on peut se demander quelle forme de société va y naître.

40. Le cabinet du roi où siègent ses plus proches conseillers.

41. Traduit en anglais officiellement par : « *Decent Housing for Decent Living* », « un logement décent pour une vie décente ».

42. Le cours du dinar jordanien est indexé sur celui du dollar américain : 1 JD = 1,4 US dollar.

Islamistes et salafistes dans l'espace public jordanien

Du fait de son statut d'association, et parce qu'elle n'a pas soutenu les Fedayins palestiniens en 1970, la confrérie des Frères musulmans a pu développer très tôt (dès les années 1960 et tout au long des années 1970) tout un réseau d'associations caritatives au sein des villes jordaniennes et même un grand hôpital au cœur d'Amman. En remportant 22 sièges sur 80 aux élections législatives de 1989, les Frères musulmans (puis leur branche politique, le Front d'Action Islamique créé en 1993) sont devenus la principale formation d'opposition au régime, surtout après leur refus de la paix avec Israël signée en 1994. En 2010, alors qu'ils ont annoncé le boycott des élections de novembre, leur réseaux caritatifs se sont considérablement développés en ville : outre 14 dispensaires et deux hôpitaux, les Frères musulmans gèrent, via le Centre islamique caritatif (Islamic Center Society) cinquante écoles primaires et secondaires (réseau Dar al-Aqsa, pour 16 000 élèves, issus de la classe moyenne comme l'attestent les frais d'écolage élevés), 56 orphelinats (12 000 enfants) et une université à Zarqa (CLARK 2004 ; STEMMAN 2008 ; FREER, KUBINEC, TATUM 2010).

Mais depuis les années 1980, les Frères musulmans jordaniens sont concurrencés par l'émergence d'un courant salafiste qui leur est opposé. Les salafistes quiétistes et jihadistes ont fait d'Amman un foyer de pensée et de formation qui rayonne mondialement par des blogs et sermons retransmis via internet. Romain Caillet nous révèle ainsi une réalité urbaine discrète et insinuée dans les quartiers populaires de l'est d'Amman, à Zarqa, Russeifa et Irbid, mais aussi dans les quartiers les plus huppés de la capitale (Khaldia, Abdoun, al-Muqablain). Depuis deux ou trois ans, les autorités ont procédé à un marquage religieux de l'espace public jordanien par les écritaux appelant à la prière une société conservatrice, cela alors même que, par définition, ni les salafistes jihadistes, partisans de la lutte armée, ni les salafistes quiétistes, qui sont les plus conservateurs, ne souhaitent exercer leur citoyenneté en participant à la gestion politique de leur ville.

Amman, ville globale tentée par une « citoyenneté mondiale »

Amman a forgé son identité propre, née de la fusion des vagues de migrants successifs, venus du Liban, de Syrie, de Palestine, mais aussi des petites villes de l'intérieur de la Jordanie et de la *badia*. L'accent d'Amman en témoigne, ainsi que la cuisine, comme nous le rappelle Ali Kassay. En revanche, il est plus difficile de trouver des habitants se présentant comme "ammani" (voir l'article de Rami Daher). Lors des débats de la deuxième conférence, des voix

minoritaires témoignèrent d'une forme d'intégration urbaine (*indimaj*), qui se manifesterait par le fait que certains citoyens mettent en exergue leur expérience commune (*tajribe mushtarake*) au-delà de leurs origines différentes. Ainsi les deux niveaux de l'identité s'affrontent quand les équipes de football de Faisali et de Wahdat se rencontrent, mais tous s'unissent quand l'équipe nationale joue. Cette expérience citadine commune se manifesta ponctuellement après les attentats du 9 novembre 2005 qui frappèrent trois hôtels au cœur d'Amman. Les manifestations de solidarité aux victimes organisées dans la ville témoignèrent de l'unité nationale et des portraits du roi et des drapeaux furent placés aux fenêtres des voitures et des immeubles.

À une échelle plus petite, l'ancrage sur le « système monde » d'une capitale en cours de « globalisation », ailleurs synonyme d'émergence d'une « citoyenneté mondiale » et d'un espace public revendicatif, constitue un défi supplémentaire pour le Royaume. Car la citoyenneté est plus que le droit de participer à la vie politique : elle inclut le droit à participer aux sphères publiques, économiques et culturelles, autant d'éléments performatifs de l'appartenance à une société (HOLSTON & APPADURAI 1996). Ainsi, des groupes de citoyens échangent-ils sur leurs blogs, en particulier *Creative Jordan*, ou s'organisent en association, comme *Hamzet Wasel* (trait d'union), fondé par l'activiste Raghda Boutros, ancienne directrice de Ruwwad. *Hamzet Wasel* organise régulièrement des événements de portée symbolique, visant à réconcilier les habitants d'Amman avec leur ville : sous la forme d'expéditions à pied d'une colline à l'autre, filmées et bloguées ensuite, mais aussi d'ateliers de fabrication de cerf-volants par les enfants de la citadelle (Jabal al-Qalaa) (octobre 2009), où de débats avec intellectuels et activistes culturels autour de la notion d'espace public à Amman (mars 2010). Des comités de quartiers ont ainsi vu le jour depuis quelques années, qui tentent de fédérer leurs habitants autour de projets revitalisant économiquement les tissus anciens de Jabal Amman et de Jabal al-Lweibdeh. C'est ainsi le cas de Jabal Amman Residents Association (JARA), qui a lancé en 2005 le souk JARA au premier cercle, ouvert tous les week-ends du printemps à l'automne, où des étals modestes présentent des objets d'artisanat local (parfois réalisés par les résidents eux-mêmes : broderies, mosaïques, peintures, compositions florales). Mais aussi de *Jabal Lweibdeh Association* qui a monté un souk du vendredi consacré aux « antiquités » et objets anciens. Ces opérations rencontrent un réel succès, mais un organisme de sécurité privé filtre les groupes de jeunes dans l'espace public, excluant ainsi de cette forme d'expérience urbaine un large pan de la société et créant davantage de frustrations.

*

Bien que la citoyenneté inégale qui caractérise la Jordanie compromette toute participation réelle des populations au politique, que ce soit en ville ou en milieu rural, il n'en reste pas moins que des groupes de citoyens parviennent, de façon anecdotique mais d'autant plus remarquable, à s'organiser pour sinon gérer, du moins changer leur cadre urbain. « Alors que la notion de citoyenneté en arabe provient du terme de *watan*, nation, les termes qui font référence au civil (comme dans la société civile) ou à la civilité dérivent du terme de *madina*, ville »⁴³ (DRIESKENS & MERMIER 2007, p. 13). Rôle des villes dans la construction nationale, politiques des notables, muséographie, gestion urbaine, participation citoyenne, disparités sociales et expressions religieuses conservatrices dans l'espace public, telles sont les pistes d'entrée dans la citoyenneté par l'urbain que propose ce livre⁴⁴.

N.B.: voir la bibliographie à la fin de la version anglaise de ce texte p. 61.

43. La référence originale de la citation est en anglais, voir p. 60.

44. Je tiens à remercier Élisabeth Longuenesse, Édouard Conte et Christine Jungen pour leurs relectures et suggestions que je me suis efforcée de suivre au mieux.